

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-123  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
-----  
COMMUNE DE CASTELNAUDARY  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière :  
DOMAINES DE  
COMPETENCES  
PAR THEMES

Sous matière :  
CULTURE

**OBJET : APPEL A  
PROJET GAL  
PAYS  
LAURAGAIS -  
FESTIVAL DE  
CULTURES  
URBAINES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 8 AVRIL 2025

AFFICHAGE EN  
DATE DU : 8 AVRIL  
2025

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU

Séance du Conseil Municipal du lundi 14 avril 2025  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène  
GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole  
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline  
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Préscillia  
GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude  
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Michel  
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Bruno  
PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, IMEDJADJ  
Nadia, Béranger SERRES.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Régine SURRE donne pouvoir à Chantal BARTHES,  
Sabine CHABERT donne pouvoir à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Préscillia  
GRANIER,  
Agnès SOULIER donne pouvoir à Hélène GIRAL,  
Delphine SANTINI donne pouvoir à Denis BOUILLEUX,  
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Javier DE LA CASA.

**Absents :** Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard  
MONDRAGON, Christian WINTERHALTER.

**Secrétaire :** Audrey GAIANI.

Le nouveau programme LEADER 2023/2027 du GAL des terroirs du Lauragais, en lien  
avec la stratégie culturelle du PETR du Pays Lauragais, souhaite favoriser l'accès des  
publics et territoires éloignés de l'offre culturelle. Ceci se traduit notamment par le  
lancement d'un Appel à Projets destiné à développer les événements culturels  
répondant à cet objectif.

Ces événements peuvent être portés par des collectivités publiques en collaboration  
avec des associations locales ou par une structure privée, la collaboration avec la  
communauté de communes est alors demandée. C'est le Groupe d'Action Locale

Envoyé en préfecture le 16/04/2025  
Reçu en préfecture le 16/04/2025  
Publié le **16 AVR. 2025**  
ID : 011-211100763-20250414-DB2025123-DE



(GAL) qui assure la gestion de cette enveloppe. Ce GAL est constitué d'un comité de programmation, chargé d'étudier les différents projets et leur éligibilité.

La Commune de CASTELNAUDARY, a sollicité le GAL du Pays Lauragais pour son projet Festival de cultures urbaines qui se déroulera du 18 au 24 mai 2025, en partenariat avec la Communauté de Commune de Castelnaudary Lauragais Audois et l'association "D-KLICK CREW".

Ce festival culturel et festif, propose un programme pluridisciplinaire de spectacles, d'ateliers et d'expositions autour des cultures urbaines. L'objectif est de créer un moment de partage intergénérationnel, de découverte, d'ouverture, et d'affirmation de valeurs fortes : diversité, mixité, et inclusion. Avec une volonté d'ouverture et d'accès à la culture pour tous, de nombreux événements gratuits seront proposés.

Le Comité de programmation a émis, le 25 mars 2025, un avis de sélection favorable à ce projet. Aussi, il convient aujourd'hui de formaliser officiellement cette demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée, collectivité chargée d'instruire les demandes de subvention FEADER.

La dépense prévisionnelle générée par le festival s'élève à 26 534.96 €.

FINANCEURS	POURCENTAGES	MONTANTS
LEADER	57%	15 000,00
Autofinancement (20 % minimum)	43%	11 534,96
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>26 534,96</b>

Dans le cadre du programme Leader du Groupe d'Actions Locales (GAL) Pays lauragais 2023-2027, la Commune pourrait bénéficier d'un financement d'un montant de 15 000 € (soit 57%).

#### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention FEADER de 15 000 € (soit 57%) dans le cadre du programme Leader du Groupe d'Actions Locales (GAL) du Pays Lauragais 2023-2027, destiné au financement du festival de cultures urbaines.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 14 avril 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

